



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260517

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 22 mai 2026

Date de l'affichage : 22 mai 2026

Date d'affichage de la délibération : 29 mai 2026

Objet : 17 – Subvention exceptionnelle à l'association « Souvenir Français comité de Saint Ouen l'Aumône, Pontoise et Eragny sur Oise »

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Mathis CONTASSOT, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

Absents : Monsieur Jack-Tomy NKENZI (jusqu'à 20h30)

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 30 (jusqu'à 20h30), 31 (à partir de 20h30)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, Adjoint au Maire en charge des Sports, de la vie associative et de la jeunesse,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports, vie associative, jeunesse et politique de la ville,

CONSIDERANT que l'association « Souvenir Français Comité de Saint Ouen l'Aumône, Pontoise et Éragny-sur-Oise » sollicite la Ville pour l'achat d'un drapeau spécifique,

CONSIDERANT que ce drapeau est un carré de 60cm x 60cm, tissé à la main sur une soie exceptionnelle et disposant de dorures,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260528-20260517-DE
le maire sur une soie
Date de réception préfecture : 11/06/2026

CONSIDERANT que ce drapeau sera remis à Monsieur Le Maire afin qu'il soit mis à disposition du conseil municipal des jeunes lors des commémorations,

CONSIDERANT la volonté de la ville de soutenir l'association pour l'acquisition de ce drapeau,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « Souvenir Français Comité de Saint Ouen l'Aumône, Pontoise et Éragny-sur-Oise »,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France